

# FAITES COMME LE FAEJ!

Commémoration de la Journée de la personne

*Le FAEJ marquera la Journée de la personne en octobre en organisant diverses manifestations spéciales. Pourquoi le FAEJ célèbre-t-il cette journée? Et bien, c'est pour commémorer la décision du Conseil privé de l'Angleterre d'autoriser les femmes à devenir sénatrices. Cette décision a annulé le jugement de la Cour suprême du Canada selon lequel les femmes ne pouvaient exercer une charge publique parce qu'elles n'étaient pas des personnes au sens de la loi. Le FAEJ considère cette décision comme une des premières victoires des femmes dans leur lutte pour l'égalité et poursuit ses activités pour assurer l'égalité réelle et véritable de toutes les Canadiennes.*

*Voici les principales manifestations cette année:*

## **FAEJ - Côte ouest**

Trois villes de la Colombie-Britannique organiseront des activités. À Vancouver, les participants et participantes pourront assister à un petit déjeuner ou à un déjeuner le 16 octobre à l'Hôtel Vancouver. Mary Woo-Sims, commissaire en chef de la Commission des droits de la personne de la C.-B., sera la conférencière invitée. Le petit déjeuner sera servi de 7 h 30 à 9 h. Le déjeuner se tiendra entre 12 h 30 et 14 h. Couvert : 50 \$.

À Victoria, un petit déjeuner aura lieu le 16 octobre, à 7 h 30, au restaurant Princess Mary. La con-

férencière invitée sera Trudi L. Brown, trésorière du barreau. Couvert : 25 \$.

Cette année, Chilliwack organise sa toute première activité. Un petit déjeuner aura lieu au restaurant ABC le vendredi 16 octobre en la présence de Christine Boyle, professeure de droit à UBC. Les portes ouvrent à 7 h. Couvert : 20 \$.

Renseignements : FAEJ - Côte ouest au (604) 684-8772.

## **Regina**

La Journée de la personne sera célébrée au Saskatchewan Centre of the Arts le vendredi 16 octobre. Sheilah Martin, professeure de droit, sera l'invitée d'honneur. M<sup>me</sup> Martin s'intéresse aux questions juridiques touchant les femmes. Sa conférence portera sur l'égalité dans le nouveau millénaire. Le petit déjeuner aura lieu de 7 h 15 à 8 h 30. Couvert : 25 \$ ou 150 \$ pour une table de six.

Renseignements : (306) 585-7839.  
Courriel : [vcroissant@cableregina.com](mailto:vcroissant@cableregina.com)

## **Saskatoon**

Le comité de Saskatoon organise son activité annuelle au restaurant Top of the Inn, de l'hôtel Sheraton Cavalier, le jeudi 15 octobre. La conférencière invitée



sera Maggie Siggins, auteure et téléaste réputée. Le petit déjeuner est commandité par la firme Robertson Stromberg. M<sup>me</sup> Siggins traitera des incidences des idées des hommes face au corps des femmes sur la condition de la femme. Le thème de sa conférence s'inspire d'une ancienne croyance grecque selon laquelle les femmes étaient incapables de pensée logique, car leur ventre «migrait» dans leur corps. Ouverture des portes : 7 h. Couvert : 25 \$ (15 \$ pour les personnes à faible revenu) ou 175 \$ pour une table de huit.

Renseignements : (306) 933-8291 ou (306) 931-1945.

### **Edmonton**

Sheila Greckol prononcera le discours d'ouverture au petit déjeuner organisé à Edmonton le 16 octobre, de 7 h 30 à 9 h 30, au Sheraton Grande Edmonton Hotel. M<sup>me</sup> Greckol représentait Delwin Vriend devant la Cour suprême du Canada lorsque celle-ci s'est penchée sur l'inclusion de l'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination illicite en Alberta. Couverts avec réservation : 40 \$ (15 \$ pour les sous-employés). Les participants sont invités à commanditer des personnes démunies.

Renseignements : (403) 963-0928

### **Winnipeg**

Le huitième petit déjeuner annuel aura lieu au Winnipeg Convention Centre, le vendredi 16 octobre, de 7 h 30 à 9 h. L'invitée d'honneur : Catherine Frazee, ancienne commissaire en chef de la Commission des droits de la personne de l'Ontario. Couvert : 25 \$.

Billets disponibles dans les librairies McNally Robinson.

### **Sudbury**

À Sudbury, la conférencière invitée le vendredi 16 octobre au Caruso Club sera l'honorable Hilary Weston, lieutenant-gouverneure de l'Ontario, la deuxième Ontarienne à occuper cette charge. Son mandat comprend trois volets : défendre la cause des jeunes; reconnaître le secteur du bénévolat; et célébrer les réalisations et les contributions des femmes.

La présidente du conseil national du FAEJ, Pat Paradis, et la présidente du conseil d'administration de la Fondation du FAEJ, Beth Atcheson, seront présentes. Couvert : 25 \$.

Renseignements : (705) 688-1631.

### **Owen Sound**

L'activité commémorant la Journée de la personne aura lieu au Stone Tree Golf Club (route 6 et 10, au sud d'Owen Sound), le jeudi 15 octobre, de 19 h à 20 h 30. Le conférencier invité, Terry Crowley, brosera un portrait d'Agnes McPhail, l'une des cinq femmes qui ont exercé des pressions pour que les femmes aient le droit de devenir sénatrices. M. Crowley, qui enseigne l'histoire à l'université de Guelph, est également l'auteur d'une biographie de cette grande Canadienne : *Agnes McPhail and Politics of Equality*.

Renseignements : (519) 376-8020 ou (800) 263-5165.

### **Toronto**

Trois conférencières participeront au petit déjeuner au centre des congrès de la communauté urbaine de Toronto, le vendredi 16 octobre, de 7 h à 9 h : Jane Hawtin, personnalité de la radio et de la télévision, Nancyruth, membre du conseil de la Fondation du FAEJ, et Kiké Roach, animatrice communautaire. The Raging

Grannies, un groupe populaire, résumeront les dernières affaires qu'a défendues le FAEJ. Linda Lundström, princesse de la mode, sera la présidente d'honneur et Trisha Jackson prononcera le discours de clôture.

Une réception en l'honneur des bénévoles et la remise du prix WIN de la section torontoise du FAEJ auront lieu le mercredi 14 octobre à l'étude Fasken Campbell & Godfrey, entre 17 h 30 et 19 h.

Couvert : 50 \$ (30 \$ pour les étudiants) et 500 \$ pour une table de 10.

Renseignements : (416) 494-1440. Courriel : base@ramp.ca

## **Brève mise à jour sur les dossiers du FAEJ**

### **NOUVEAUX DOSSIERS**

***Syndicat des employés du gouvernement de la C.-B. contre le gouvernement de la C.-B. représenté par la Commission des relations avec les employés de la fonction publique***

***(BCGEU c. PSERC  
Grief de Tawney Meiorin)  
Discrimination fondée sur le sexe***

Le FAEJ, le Congrès du travail du Canada et le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada ont obtenu l'autorisation d'intervenir dans ce dossier mettant en cause une femme-pompier qui prétend que le gouvernement de la C.-B. a fait preuve de discrimination sexuelle. En 1992, le gouvernement a engagé Tawney Meiorin à titre de pompier membre d'une équipe de choc. Le ministère des Forêts a jugé le rendement de M<sup>me</sup> Meiorin satisfaisant pendant deux ans et son superviseur

immédiat la jugeait très compétente.

En 1994, M<sup>me</sup> Meiorin a été informée de l'adoption d'un nouveau test d'aptitudes physiques qui comprenait des composantes différentes de celles en vigueur au moment où elle avait été engagée. Elle a réussi toutes les sections du nouveau test à l'exception du volet course à pied et n'a pu, par conséquent, continuer d'exercer ses fonctions de pompier. M<sup>me</sup> Meiorin a déposé un grief et fait valoir que la nouvelle norme avait des incidences négatives sur les femmes. Kate Hughes et Melina Buckley représentaient le FAEJ.

### ***R. c. Ewanchuk Définition du consentement en cas d'agression sexuelle***

Le FAEJ et le Réseau des femmes handicapées du Canada ont obtenu l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême du Canada dans cette affaire albertaine. S. B. Ewanchuk, 30 ans, est accusé d'avoir agressé sexuellement une femme de 17 ans qui postulait un emploi. La femme («R») a déclaré qu'elle a eu peur lorsque l'homme a commencé à la toucher. Elle a tenté de rester calme de peur d'éveiller son hostilité et a répété plusieurs fois «non».

M. Ewanchuk a été acquitté parce qu'il y avait «consentement implicite» du fait que la femme n'a ni crié ni menacé d'appeler la police. La Cour d'appel de l'Alberta a confirmé l'acquittement de M. Ewanchuk en faisant valoir que ses gestes étaient davantage de nature hormonale que criminelle. Le FAEJ a décidé d'intervenir pour éclaircir le concept de consentement dans les cas d'agressions sexuelles. L'audience aura lieu le 14 octobre. Diane Oleskiw et Ritu Khullar représenteront le FAEJ.



***L.C. c. Mills -- Contestation de la constitutionnalité du projet de loi C-46 visant à modifier le Code criminel***

Le projet de loi C-46 a été promulgué le 12 mai 1997 et fait maintenant partie du *Code criminel*. Il décrit le processus en deux étapes qu'un accusé doit suivre pour avoir accès aux dossiers confidentiels d'une victime dans les cas d'agression sexuelle. La loi reconnaît explicitement les droits à l'égalité que prévoit la Constitution dans ce genre d'affaires. B. J. Mills est accusé d'avoir agressé sexuellement une enfant de 13 ans (L.C.) et d'avoir procédé à des contacts sexuels. Avant le procès, M. Mills a présenté trois motions devant la Cour du banc de la reine de l'Alberta pour exiger la production de divers dossiers médicaux relatifs à L.C. Les deux premières motions, déposées avant l'adoption du projet de loi, ont été accueillies. La troisième motion a été déposée après l'adoption du projet de loi et M. Mills a décidé de contester la constitutionnalité du projet de loi.

Le FAEJ a demandé, et obtenu, l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême du Canada afin de corriger les incidences discriminatoires que la divulgation de dossiers confidentiels a sur les femmes. L'affaire devrait être entendue en janvier 1999. Anne Derrick et Peggy Kobly représenteront le FAEJ.

***Godin c. Le ministre de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick***  
***Aide juridique en matière civile en cas de demande de tutelle***

Le Nouveau-Brunswick ne prévoit pas l'octroi d'une aide juridique dans les cas de demande de tutelle de l'État. M<sup>me</sup> Godin, une citoyenne défavorisée sur le plan économique, a perdu la garde de ses jeunes enfants après avoir assisté à une audience sans un avocat, sa demande

d'aide juridique ayant été rejetée. L'autorisation d'intervenir a été accordée en mars 1998.

Le FAEJ, l'Association nationale de la femme et du droit et le Réseau des femmes handicapées du Canada ont fait valoir que le refus d'accorder une aide juridique aux parents qui contestent les demandes de tutelle de l'État portait préjudice aux femmes. L'appel sera entendu le 9 novembre 1998. Carole Curtis et Anne-Dugas-Horsman représenteront le FAEJ.

**DÉCISIONS EN INSTANCE...**

***M. c. H. -- Aliments versés aux conjoints du même sexe***

Cette affaire amène la Cour suprême du Canada à se pencher sur une question complexe : est-ce qu'un des conjoints dans un couple du même sexe peut présenter une requête en aliments à la fin de la relation? «M» a tenté de présenter une telle requête contre «H», avec laquelle elle avait eu une relation pendant 10 ans. Elle fondait sa requête sur la *Loi sur le droit de la famille*. La Cour suprême a entendu cet appel le 18 mars 1998, mais n'a pas encore remis sa décision. Carol Allen représentait le FAEJ.

***Ferrel c. le procureur général de l'Ontario -- Abrogation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi***

La Cour d'appel de l'Ontario n'a pas rendu sa décision face à la constitutionnalité de la décision du gouvernement d'abroger, en 1995, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le FAEJ et le Réseau des femmes handicapées du Canada sont intervenus en avril 1998, pour appuyer Ferrel et illustrer que l'abrogation de la loi perpétue des modèles de discrimination systémique contrairement à l'article 15 de la Charte. Jennifer Scott et Carissima Mathen représentaient le FAEJ.